

**NORMANDIE EQUINE VALLEE**

N° de Délibération : 2023-04

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 4 JANVIER 2023**

**REUNION DU 8 FEVRIER 2023**

Réunis le 8 février 2023 à 14h00 en visio-conférence sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Julie BARENTON GUILLAS, Malika CHERRIERE, Audrey GADENNE, Patricia GADY DUQUESNE, Sophie GAUGAIN, Messieurs Antoine CASINI, David FONTAINE et Patrick JEANNENEZ.

Sont excusés : Mesdames Christine EVEN Sophie DE GIBON, Florence MAZIER, Angélique PERINI, Emmanuelle TREMEL, et Messieurs Xavier CHARLES, Emmanuel PORCQ et Serge TOUGARD.

\*\*\*\*\*

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**Le comité syndical de Normandie Équine Vallée,**

Après avoir pris connaissance du projet de procès-verbal du comité syndical du 4 janvier 2023,

Après avoir constaté que les conditions du quorum étaient remplies,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal du comité syndical du 4 janvier 2023.

La Présidente du syndicat mixte

*malika CHERRIERE*

✓ Certified by  yousign  
MALIKA CHERRIERE

**ANNEXE 1**  
**Procès-verbal du comité syndical de Normandie Équine Vallée**  
**Du 4 janvier 2023**

**Étaient présents : Mesdames BARENTON-GUILLAS, CHERRIERE, EVEN, GADENNE, GADY-DUQUESNE ainsi que messieurs CASINI, FONTAINE et JEANNENEZ.**

**Étaient absents excusés : Mesdames DE GIBON, GAUGAIN, MAZIER, PERINI, TREMEL ainsi que messieurs CHARLES, PORCQ et TOUGARD.**

Madame CHERRIERE remercie les élus connectés d'être présents pour ce comité syndical.

Madame CHERRIERE annonce que le procès-verbal du précédent comité syndical ne peut pas être présenté à cause de la cyberattaque de la Région Normandie puisque les fichiers du syndicat mixte étaient hébergés sur le serveur de la Région. Dans la mesure où le serveur n'a pas été remis en service, le syndicat est toujours dans l'impossibilité de vous communiquer ce compte-rendu.

Monsieur JEANNENEZ ajoute que la cyberattaque de la mairie de Caen a eu lieu le 22 septembre dernier et que certains services ne sont toujours pas rétablis.

Madame LEMOINE explique que la cyberattaque a été l'occasion pour le syndicat mixte d'accélérer la procédure d'autonomisation de son système informatique pour ne plus dépendre de la Région Normandie.

Madame CHERRIERE conclut qu'il n'y aura pas de vote pour le procès-verbal mais qu'il sera présenté dès que l'accès au réseau informatique de la Région Normandie sera accessible et que le document aura pu être récupéré (si possible pour le prochain comité syndical).

Madame LEMOINE rappelle que le comité syndical était initialement prévu le 16 décembre dernier. A cause de la cyberattaque, ce dernier a dû être reporté. De ce fait, Madame DA COSTA (payeur pour la paierie départementale du Calvados) a demandé une dérogation afin que la décision modificative n°2 du budget principal 2022 puisse être votée en janvier 2023.

Madame LEMOINE explique que cette décision modificative concerne uniquement le chapitre 20 sur lequel aucun crédit n'avait été prévu alors que des dépenses en informatique ont été réalisées.

La décision modificative n°2 pour le budget principal 2022 est votée à l'unanimité.

Madame CHERRIERE rappelle que le débat d'orientation budgétaire n'est pas voté mais présenté et acté par les élus.

Madame LEMOINE présente l'antériorité des 4 années précédentes pour comprendre l'évolution du syndicat mixte.

Madame LEMOINE informe qu'il y a un bénéfice sur les sections d'investissement et de fonctionnement. Les montants seront à ajuster lors des votes des comptes de gestion et comptes administratif 2022.

Madame LEMOINE présente les grandes thématiques avec les dépenses pour l'année 2023 ainsi que les crédits par chapitre.

Madame CHERRIERE remercie la famille CHILTZ pour l'acquisition du foncier qui a été réalisée pour le projet campus équin sur le site de Goustranville et ajoute que les discussions sont en cours avec la famille LECARDINAL.

Monsieur JEANNENEZ remercie Madame LEMOINE pour la présentation claire et détaillée des orientations budgétaires de 2023.

Madame CHERRIERE ajoute que le souhait est d'associer le plus possible les élus membres du syndicat mixte dans le suivi et l'avancement des projets ainsi que du fonctionnement de la structure.

Monsieur JEANNENEZ informe que les travaux ont commencé à Saint-Contest et que les routes sont souillées par la boue ce qui dérange certaines entreprises. Mme LEMOINE précise que la maîtrise d'œuvre va être informée pour rappeler les entreprises à leurs obligations en matière de remise en état des voiries.

Le débat d'orientation budgétaire est acté à l'unanimité.

Madame LEMOINE rappelle qu'une délibération doit être prise pour autoriser les dépenses et le recouvrement des recettes d'investissement sur l'exercice 2023 en attendant le vote du budget.

L'autorisation est votée à l'unanimité.

Madame LEMOINE informe les élus que les ressources humaines du syndicat mixte vont évoluer en 2023 avec la fin de la mise à disposition à 50% d'Orianne CHOLET et son recrutement à 100% à partir du 11 janvier prochain ainsi que le congé maternité de Caroline VERSEPUY qui sera remplacée par une personne du service mission temporaire du centre de gestion du Calvados.

Madame LEMOINE informe également que les plans de financement des 2 projets de Goustranville et Saint-Contest font l'objet de recherches de subventions complémentaires. Le fonds Éperon qui a été saisi sur les 2 projets s'est prononcé pour octroyer 200 000 € sur le projet de Saint-Contest, sous réserve que le plan de financement soit équilibré. Pour Goustranville, il souhaite disposer d'un plan de financement équilibré pour se prononcer.

Madame CHERRIERE ajoute qu'un travail important a été réalisé sur la recherche de subventions et qu'il faut continuer car il est indispensable de trouver des fonds pour les 2 projets, les collectivités ne pouvant à elles seules financer les projets.

Madame LEMOINE informe que les projets sur les 2 sites ont commencé. A Goustranville, depuis juin 2022 avec la réalisation des VRD et des paddocks. Le gros œuvre commencera à partir de février 2023. Concernant Saint-Contest, le VRD et le paysage sont en cours, les réunions de chantier ont lieu le jeudi après-midi donc le sujet de la remise en état des voiries sera abordé.

Madame CHERRIERE propose qu'un panneau soit visible de l'autoroute afin de présenter le projet comme c'est le cas à l'entrée du site.

Madame GADENNE et Monsieur JEANNENEZ souhaitent également qu'un panneau soit mis en place pour le projet de Saint-Contest.

Madame LEMOINE répond que le permis de construire est affiché à Saint-Contest et qu'un panneau avec les co-financeurs, montant du projet et photos est en cours de préparation.

Madame LEMOINE explique que le projet BLONDEAU est en attente car pour déposer le permis de construire il faut que le PLU soit révisé.

Madame CHERRIERE remercie les services du syndicat mixte car l'allotissement réalisé sur les 2 projets demande un travail administratif important.

Madame CHERRIERE conclut en remerciant les 2 collectivités pour leurs investissements tant financier sur les projets que sur le fonctionnement du syndicat mixte notamment sur l'évolution des effectifs.

Madame LEMOINE propose que le prochain comité syndical avec à l'ordre du jour le vote du budget principal 2023 soit organisé dans les deux premières semaines de février.

Les élus proposent que le comité syndical se déroule en visio.

Madame LEMOINE rappelle que le budget doit être signé par l'ensemble des élus présents au comité syndical. Une signature électronique avec YOU SIGN est en cours, un essai pourra être réalisé avec la feuille d'émargement de ce comité syndical et de la décision modificative n°2 du budget principal 2022. Si tout fonctionne bien, le prochain comité syndical pourra se dérouler en visio.

Le prochain comité syndical aura lieu le 8 février 2023 de 14h à 15h en visio.

Fin de la séance à 15h15.